

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

07/03/2013

Dossier complet le :

07/03/2013

N° d'enregistrement :

F09113 P0096.

1. Intitulé du projet

Raccordement électrique du futur poste électrique privé de VALECO - Roqueredonde au Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
63 000 volts

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE Système Électrique Sud-Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROMANELLO Emmanuelle,

Directrice de projet, Service Développement et Optimisation du Patrimoine

RCS / SIRET

1444116119112151810101613151

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28° a)	Construction d'une ligne aérienne à 63 000 volts de courte longueur (90m) entre la ligne aérienne Bédarieux - Luras et le poste électrique privé de VALECO-Roqueredonde.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à raccorder le futur poste électrique privé VALECO-Roqueredonde en piquage sur la liaison aérienne existante à 63 000 volts Bédarieux - Luras. Pour cela il est prévu de remplacer le support n°122 et de créer une portion de ligne aérienne de 90m jusqu'au portique propriété de VALECO.

4.2 Objectifs du projet

Raccorder le poste électrique 20 000/63 000 volts du poste VALECO de Roqueredonde, afin de permettre l'évacuation sur le Réseau Public de Transport de l'énergie produit par les parcs éoliens de VALECO.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit :

- la dépose d'un pylône existant (support n°122) ;
 - l'implantation d'un nouveau pylône en lieu et place du support déposé, après renforcement des fondations existantes. Le nouveau pylône sera assemblé au sol puis levé à la grue ;
 - la création d'une ligne électrique de raccordement sur une distance de 90m, entre le nouveau pylône et le portique d'arrivée, propriété de VALECO et implanté sur le terrain privé du futur poste de transformation électrique de VALECO. Le déroulage des câbles en surplomb de la route nécessitera la mise en place de protections ;
 - le déboisement d'environ 15m de part et d'autre de cette ligne pour des questions de maintenance et sécurité.
- L'accès au chantier sera réalisé par la route puis par une piste existante menant au support.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune intervention en phase d'exploitation hormis en cas de maintenance ou d'évènement exceptionnel.
Les ligneux de plusieurs mètres de hauteur pourront ponctuellement être étêtés.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
07/03/2013

Dossier complet le :
07/03/2013

N° d'enregistrement :

F09113 P0096.

1. Intitulé du projet

Raccordement électrique du futur poste électrique privé de VALECO - Roqueredonde au Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
63 000 volts

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28° a)	Construction d'une ligne aérienne à 63 000 volts de courte longueur (90m) entre la ligne aérienne Bédarieux - Luras et le poste électrique privé de VALECO-Roqueredonde.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à raccorder le futur poste électrique privé VALECO-Roqueredonde en piquage sur la liaison aérienne existante à 63 000 volts Bédarieux - Luras. Pour cela il est prévu de remplacer le support n°122 et de créer une portion de ligne aérienne de 90m jusqu'au portique propriété de VALECO.

4.2 Objectifs du projet

Raccorder le poste électrique 20 000/63 000 volts du poste VALECO de Roqueredonde, afin de permettre l'évacuation sur le Réseau Public de Transport de l'énergie produit par les parcs éoliens de VALECO.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit :

- la dépose d'un pylône existant (support n°122) ;
- l'implantation d'un nouveau pylône en lieu et place du support déposé, après renforcement des fondations existantes.

Le nouveau pylône sera assemblé au sol puis levé à la grue ;

- la création d'une ligne électrique de raccordement sur une distance de 90m, entre le nouveau pylône et le portique d'arrivée, propriété de VALECO et implanté sur le terrain privé du futur poste de transformation électrique de VALECO. Le déroulage des câbles en surplomb de la route nécessitera la mise en place de protections ;

- le déboisement d'environ 15m de part et d'autre de cette ligne pour des questions de maintenance et sécurité.

L'accès au chantier sera réalisé par la route puis par une piste existante menant au support.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune intervention en phase d'exploitation hormis en cas de maintenance ou d'évènement exceptionnel.

Les ligneux de plusieurs mètres de hauteur pourront ponctuellement être étêtés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Approbation du Projet d'Ouvrage

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Approbation du Projet d'Ouvrage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du raccordement	90 m
Hauteur du pylône	30 m
Emprise au sol du pylône	27 m ²
Fondations	3m x 3m, hauteur 2,5 m
Déboisement	960 m ² taillis/ronces et 3 arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 09' 44.2" E Lat. 43° 48' 34" N

Le projet se situe au nord de la commune de Joncels (34), en limite communale avec Roqueredonde et en bordure de la route départementale n°902.

Parcelles A144 (Joncels) et A881 (Roqueredonde)

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

JONCELS (34) - ROQUEREDONDE (34)

Point de départ : Long. 3,9° 44' 67629" E Lat. 43,48° 33' 80724" N

Point d'arrivée : Long. 3,9° 45' 17640" E Lat. 43,48° 36' 92212" N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 1933. Vu l'âge de la ligne Bédarieux - Lauras, l'arrêté d'autorisation n'a pas pu être retrouvé

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sous réserve que le présent raccordement et que le futur poste privé 63 000/20 000 volts de VALECO-Roqueredonde soient eux-mêmes soumis à étude d'impact (art.L122-15, et II du code de l'environnement = programme si chacun des projets qui le compose est soumis, isolément, à étude d'impact), le projet pourrait potentiellement s'insérer dans un programme incluant le raccordement et le poste privé VALECO-Roqueredonde.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Projet en bordure de route, aucun usage des sols, en tranchée forestière. A proximité d'une piste existante.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Joncels est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Une Carte Communale prescrite le 30/07/2006 est en cours d'élaboration.

Roqueredonde est également régie par le RNU. Une Carte Communale prescrite le 12/10/2007 est en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n°910010765 "Monts d'Orb", couvre une superficie de 13 400 ha. Elle est principalement recouverte de boisements (feuillus et conifères), on retrouve ponctuellement des milieux plus ouverts (landes, pelouses...). Cette zone constitue un milieu de vie pour le Circaète-Jean-le-Blanc et le Damier de la Succise. Les versants secs, bien exposés abritent la couleuvre et le Lézard.
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols protégés ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Données non communiquées par la DDTM 34 Renseignement auprès de l'Agence de l'Eau du Bassin.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 7 km de la ZSC n°FR9101385 et de la ZPS n°FR9112032 "Causse du Larzac" A 7,5 km du SIC n°FR9101387 "Contreforts du Larzac"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau support n°122N est situé à environ 30 m de la zone tampon (commune de Roqueredonde) et à 14 km de la zone coeur du Patrimoine mondial de l'UNESCO "Causses et Cévennes" Aucun monument historique

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Extraction de terre pour implanter les 4 massifs (pieds) du futur pylône, évacuation en décharge des matériaux extraits (quelques m ³)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Le milieu naturel sera cependant peu impacté. Seuls trois arbres à couper (2 bouleaux et 1 frêne) et du débroussaillage aux abords du pylône seront nécessaires. Les perturbations potentielles resteront limitées compte tenu de la durée des travaux (1 mois) et du planning d'intervention connu à ce jour (automne), situé en dehors des périodes de nidification/reproduction des espèces et en dehors de la période de reprise de la végétation.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 couvre une superficie totale de 13 400 hectares. 0,096 hectares seront débroussaillées dans une tranchée de déboisement existante. L'impact sur les milieux naturels d'intérêt est donc négligeable.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau pylône sera implanté en lieu et place du pylône existant. Le projet engendra la consommation de 0,096 ha de zone forestière ou taillis, ce qui représente une surface très faible au regard de la superficie forestière des 2 communes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de remplacement du pylône nécessiteront l'utilisation de matériels ou d'engins susceptibles d'être source de gênes sonores. Cependant, l'impact restera faible, notamment au regard de l'absence d'Établissement Recevant du Public (ERP) à proximité, la première habitation se situe à 500 m de la zone de travaux. L'arrêté du 22 mai 2006 relatif à la limitation des niveaux sonores des moteurs d'engins de chantier sera respecté.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux des vibrations seront provoquées par les engins de chantier.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Le nouveau support n°122 sera implanté dans l'axe de la ligne en remplacement du support existant, déjà appréhendé dans le paysage. L'incidence visuelle sera légèrement modifiée. Une simulation visuelle entre la situation actuelle et la situation future a été réalisée. Elles sont présentées en annexe.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Création du poste électrique privé 63 000/20 000 volts de VALECO-Roqueredonde.
Construction des parcs éoliens de VALECO (permis de construire accordés en 2006).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Considérant la nature du projet qui consiste en la création d'une ligne électrique à 63 000 volts de 90 m de long, en piquage sur une ligne existante, et au remplacement d'un pylône en lieu et place ;
 - Considérant que le très faible tracé de la future ligne électrique de raccordement est éloigné des premières habitations (plus de 500 m) ;
 - Considérant que la durée du chantier (1 mois) et la période d'intervention évitent toute perturbation de la biodiversité existante ;
 - Considérant que le site d'implantation du projet dispose d'ores et déjà d'un chemin d'accès, limitant ainsi les incidences dues aux travaux ;
 - Considérant que le projet pourra faire l'objet d'une analyse de ses effets cumulés avec ceux du poste privé de VALECO-Roqueredonde, dans l'étude d'impact relative à celui-ci ;
- Il nous semble que le projet de RTE peut être dispensé d'étude d'impact.



8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Toulouse

le

01/03/13

Signature



E. ROMANELLO

